

Enseignements primaire et secondaire

Activités éducatives

Concours des écoles fleuries 2009-2010

NOR : MENE0901109N

RLR : 554-9

note de service n° 2009-202 du 21-12-2009

MEN - DGESCO B2-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale

La Fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) et l'Office central de la coopération à l'école (OCCE) organisent le concours des écoles fleuries avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale. Ce concours est ouvert aux écoles et aux établissements de l'enseignement public.

Le fleurissement et le jardinage doivent être compris comme des activités éducatives permettant l'acquisition par les élèves de connaissances et de compétences dans les domaines artistique, scientifique, civique et social. Ces activités contribuent à l'ouverture de l'école ou de l'établissement sur son environnement. Elles peuvent s'inscrire dans une démarche coopérative qui valorise l'autonomie et l'initiative des élèves.

Les écoles et les établissements sont en particulier invités à inscrire les activités de fleurissement et de jardinage dans un projet d'éducation au développement durable. À cette fin, un prix spécial, intitulé « Développement durable », récompensera les projets exemplaires.

Les dossiers sont d'abord récompensés à l'échelon départemental et participent à une sélection à l'échelon national.

La remise des prix donne lieu chaque année à une cérémonie, à Paris, à laquelle sont invitées les classes lauréates.

Le règlement du concours et toutes informations complémentaires le concernant peuvent être obtenus auprès des instances nationales et des associations départementales de la Fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale (<http://www.dden-fed.org/>) ou de l'Office central de la coopération à l'école (<http://www.occe.coop/>).

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Louis Nembrini